

DONNÉES 2012

COMMERCES
DE DÉTAIL NON
ALIMENTAIRES



SOMMAIRE

Page

04

**DONNÉES
ÉCONOMIQUES**

Page

06

**DONNÉES
EMPLOI**

Page

08

**DONNÉES
FORMATION**

Page

10

**ZOOM SUR
LES PRINCIPAUX
DISPOSITIFS
EMPLOI**



AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE*

Ce document concerne l'ensemble des entreprises de la Branche des commerces de détail non alimentaires relevant de la CCN n° 3251 - IDCC 1517 - employant au moins un salarié, dont l'activité principale est le commerce de détail centré sur les produits suivants :

- > la maroquinerie et les articles de voyage,
- > la coutellerie,
- > les arts de la table,
- > la droguerie, les commerces de couleurs et vernis,
- > les commerces de détail de l'équipement du foyer, bazars et commerces ménagers, à l'exception des commerces de quincaillerie, de machines à coudre, de miroiterie et négoce du verre,
- > les commerces d'antiquités et de brocante,
- > les galeries d'art (œuvres d'art),
- > les commerces de jeux, jouets, modélisme et puérinatalité,
- > les instruments de musique.

*Champ d'application juin 1989.

Actualisation du champ d'application à partir de 2014 : mise à jour de la CCN étendue par arrêté au Journal Officiel du 04/01/2014.

PRÉAMBULE

HÉTÉROGÉNÉITÉ D'ACTIVITÉS DANS DES CONTEXTES ÉCONOMIQUES DISTINCTS

Outre la diversité des domaines d'activité entrant dans le périmètre de la CCN, la Branche des commerces de détail non alimentaires - IDCC 1517 - se caractérise par un très grand nombre d'entreprises et la prédominance de petites structures (entreprises individuelles et TPE de moins de cinq salariés) au statut d'indépendant.

En 2012, le contexte économique impacte différemment les entreprises selon leur activité principale : croissance pour certaines, marché plus atone pour d'autres.

CHIFFRES CLÉS

11 000 entreprises

57 000 salariés

1 308 contrats de professionnalisation

379 périodes de professionnalisation

Plus de **8 000** salariés dans le cadre du plan de formation

Retrouvez la vidéo de présentation de la Branche dans la version électronique du Repères et Tendances : www.forco.org/Branche/EtudesEtDonneesDeBranche



DONNÉES ÉCONOMIQUES

POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'INSEE précise qu'en 2012, les ventes réalisées par le commerce non alimentaire non spécialisé continuent de croître, en raison de la conjoncture particulièrement favorable aux magasins « bazar » pour lesquels les ventes ont progressé de 4,8 % en volume et de 7 % en valeur.

Concernant les magasins non alimentaires spécialisés, la croissance est un peu ralentie. Les ventes dans ce secteur progressent encore, mais à un rythme moindre par rapport aux deux années précédentes : +1 % en volume en 2012, +2,6 % en 2011 et +2,3 % en 2010.

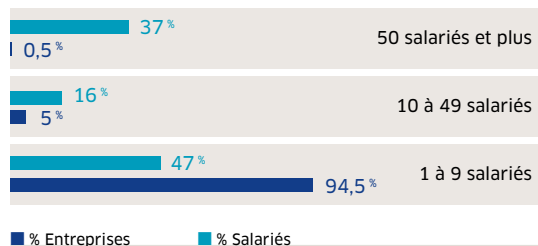


11 000 ENTREPRISES
EMPLOYANT 57 000 SALARIÉS

94,5 % des entreprises de la Branche sont des TPE de moins de 10 salariés.

37 % des salariés exercent au sein des entreprises de 50 salariés et plus, qui représentent 0,5 % des entreprises de la Branche.

Répartition des entreprises et des salariés selon la taille de l'entreprise

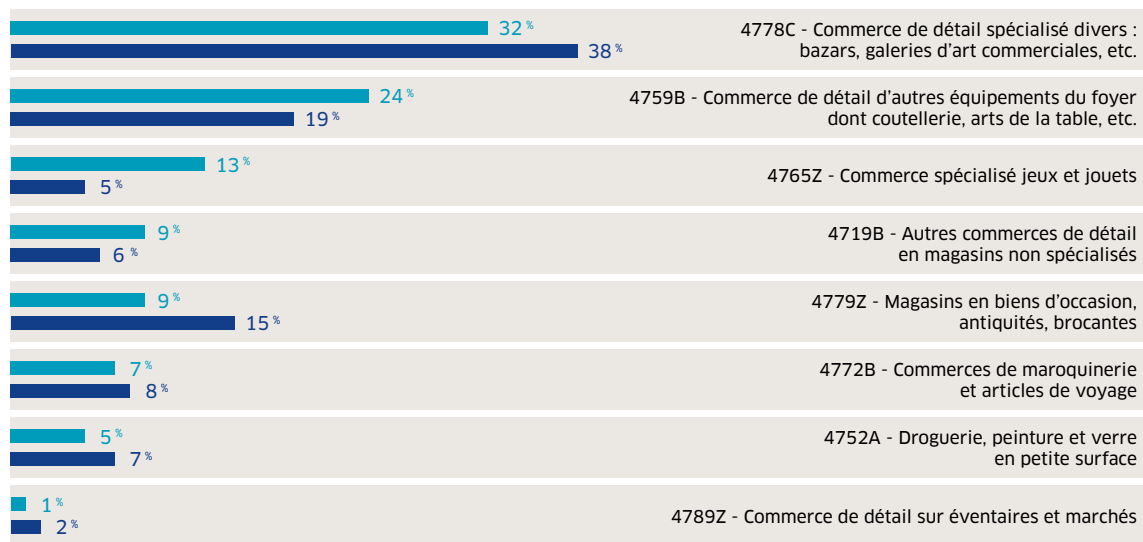


Source : FORCO



Les salariés exercent majoritairement dans des entreprises relevant des codes NAF 47.78C - Commerces de détail spécialisés divers (bazars, galeries d'art commerciales, etc.) et 47.59B - Equipement du foyer dont coutellerie, arts de la table.

Répartition des entreprises et des salariés selon le code NAF



■ % d'entreprises ■ % de salariés

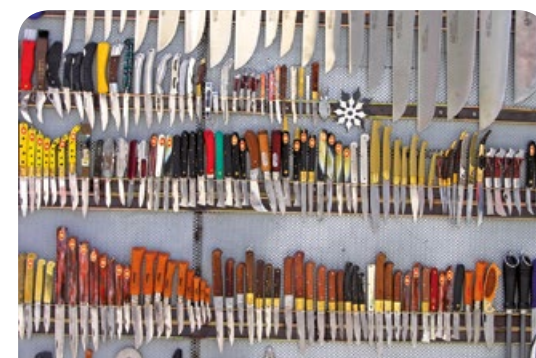
Source : FORCO



Un Contrat d'Etude Prospective (CEP) sur le E-commerce a été réalisé en 2013. Son objectif était de répondre à un certain nombre d'interrogations, dans un contexte d'évolution très rapide du secteur :

Combien d'emplois directs concernés ? Quelles sont les prévisions d'emploi d'ici 2015 ? Quelles sont les compétences professionnelles exigées pour les métiers reconnus spécifiques ? Quelles sont les pratiques de recrutement ? L'offre de formation répond-elle aux besoins en compétences, présents et à venir, des entreprises ?

Retrouvez la synthèse du CEP E-commerce sur le site du Forco : www.forco.org/Branche/EtudesEtDonneesDeBranche



DONNÉES EMPLOI

PROFIL DES 57 000 SALARIÉS

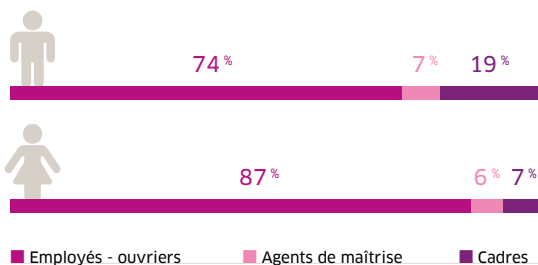
► 62 % DE FEMMES

Plus la taille des entreprises est importante, plus la part des femmes est élevée : 60 % des salariés sont des femmes dans les entreprises de moins de 10 salariés et 65 % dans les entreprises de 50 salariés et plus.

► 82 % D'EMPLOYÉS - OUVRIERS, 6 % D'AGENTS DE MAÎTRISE, 12 % DE CADRES

La majorité des salariés de la Branche sont employés - ouvriers. La proportion varie selon le sexe : 87 % d'employés - ouvriers parmi les femmes et 74 % parmi les hommes.

Répartition des salariés selon le sexe et le statut professionnel



► MOYENNE D'ÂGE DE 36,3 ANS

L'âge moyen est similaire quel que soit le sexe mais diffère selon la taille des entreprises. Les salariés des entreprises de 50 salariés et plus sont en moyenne plus jeunes (32 ans) que les salariés des TPE de moins de 10 salariés (39,5 ans).

L'âge moyen est plus élevé pour les cadres (44,6 ans) que les agents de maîtrise (39,6 ans) et les employés - ouvriers (35 ans).

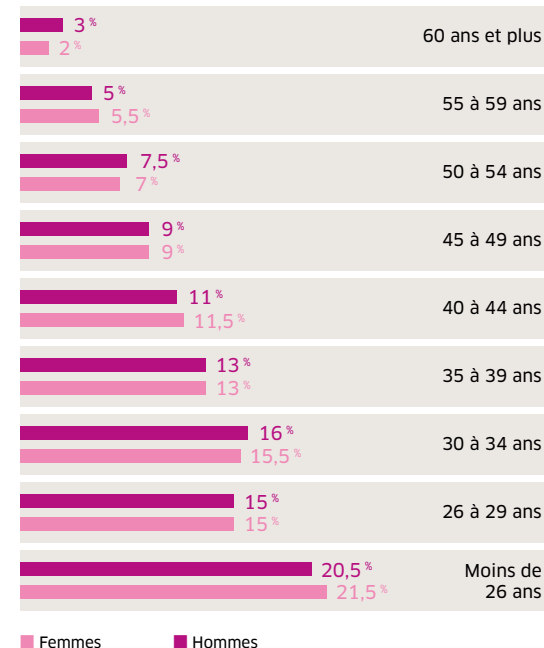


Une boîte à outils Contrat de génération, composée de 12 fiches pratiques, a été conçue afin de fournir aux entreprises toutes les clés de compréhension leur permettant de bien faire fonctionner le binôme senior/jeune, d'optimiser la gestion des âges, la transmission des savoirs, le développement des compétences, etc.



Retrouvez le guide pratique Contrat de génération sur le site du Forco : www.forco.org/Branche/Diversite

Répartition des salariés selon le sexe et l'âge



Source : Enquête Emploi-Formation

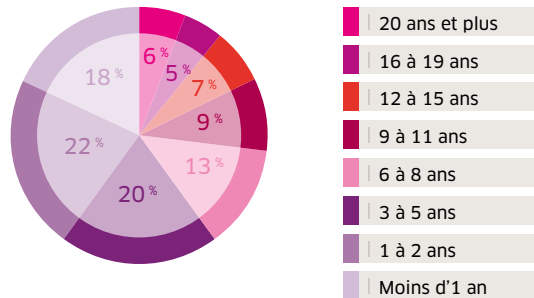
430255

▶ PRÈS DE 7 ANS D'ANCIENNETÉ MOYENNE DANS L'ENTREPRISE

60 % des salariés de la Branche ont moins de 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise dont 18 % de moins d'un an. 11 % des salariés exercent depuis au moins 15 ans dans la même structure.

L'ancienneté moyenne est identique quel que soit le sexe.

Répartition des salariés selon l'ancienneté



La loi du 11 février 2005 fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une **Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)**, à hauteur de **6 % de l'effectif total**. Afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans la gestion du handicap, un guide a été réalisé sur cette thématique.

Retrouvez le guide Handicap sur le site du Forco : www.forco.org/Branche/Diversite



ESSENTIELLEMENT DES EMPLOIS STABLES ET À TEMPS PLEIN

▶ 90 % DES SALARIÉS EN CDI ET 10 % EN CDD

▶ PRÈS DE 8 SALARIÉS SUR 10 À TEMPS COMPLET

Le temps partiel tend à concerner davantage :

- > les femmes, 25 % d'entre elles contre 14 % des hommes,
- > les TPE, 26 % de salariés à temps partiel contre 15 % dans les entreprises de 50 salariés et plus.



Une cartographie des métiers présente les principaux métiers du Commerce de Détail Non Alimentaire par famille professionnelle.

Retrouvez la cartographie des métiers de la Branche du Commerce de Détail Non Alimentaire sur le site du Forco : www.forco.org/Branche/EtudesEtDonneesDeBranche

Source : Enquête Emploi-Formation

DONNÉES FORMATION

PROFESSIONNALISATION

En 2012, les fonds gérés par le Forco, au titre de la professionnalisation, ont permis de financer, au bénéfice des entreprises de la Branche, les actions suivantes :



▶ 1 308 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

57 % des bénéficiaires sont des femmes.

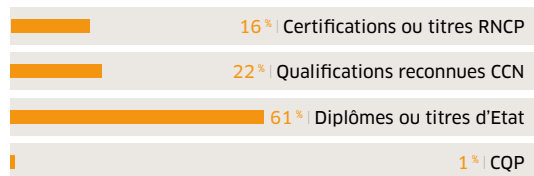
96,8 % sont âgés de moins de 26 ans.

81 % des contrats de professionnalisation ont été conclus dans des entreprises de moins de 10 salariés.

97 % des contrats sont des CDD.

798 contrats de professionnalisation, soit 61 %, visent l'obtention d'un diplôme d'Etat.

Répartition des contrats de professionnalisation selon la qualification visée



Zoom sur les principaux diplômes préparés

622 BTS dont :

463 Management des Unités Commerciales (MUC)

90 Négociation Relation Client

33 Assistant Gestion PME-PMI

7 Comptabilité et Gestion des Organisations

6 Communication Visuelle

21 Licences

8 Masters



▶ 379 PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

53 % des bénéficiaires sont des femmes.

86,2 % sont employés - ouvriers et 9,9 % sont cadres.

56 % ont entre 26 ans et 44 ans.

La majorité des périodes de professionnalisation a été conclue au sein des structures de 250 salariés et plus (50 %).

▶ 205 FORMATIONS TUTEURS

56 % des bénéficiaires sont des femmes.

12 % sont âgés de moins de 26 ans et 18 % de 45 ans et plus.

48 % des bénéficiaires exercent dans des entreprises de 250 salariés et plus et 46 % dans des structures de moins de 10 salariés.

▶ 1 134 DIF PRIORITAIRES

56 % des bénéficiaires sont des femmes.

48 % sont âgés de 26 à 44 ans et 33 % de 45 ans et plus.

56 % des DIF Prioritaires sont réalisés dans des entreprises de moins de 10 salariés et 23 % dans des entreprises de 250 salariés et plus.

45 % des actions affichent une durée supérieure ou égale à 40 heures.

La majorité des formations concernent les Langues.

Source : FORCO

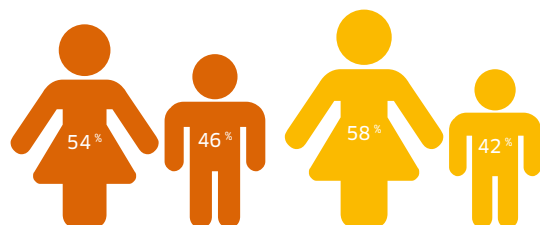
PLAN DE FORMATION

En 2012, 4 381 salariés ont été formés dans les TPE (entreprises de moins de 10 salariés) de la Branche et 3 964 salariés* ont été formés dans les entreprises de 10 salariés et plus.

* Les données ne sont pas exhaustives dans la mesure où les grandes entreprises peuvent gérer en interne une partie de leur plan de formation.

Les bénéficiaires de la formation dans le cadre du plan sont majoritairement des femmes, en lien avec leur proportion dans la Branche.

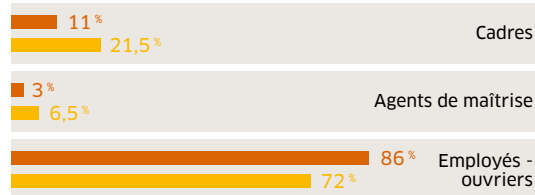
Répartition des bénéficiaires selon le sexe



- Entreprises de moins de 10 salariés
- Entreprises de 10 salariés et plus

Au regard de la répartition des salariés de la Branche selon le statut professionnel par taille d'entreprise, les principaux bénéficiaires de formation sont les employés - ouvriers dans les entreprises de moins de 10 salariés comme dans les entreprises de 10 salariés et plus.

Répartition des bénéficiaires selon le statut professionnel

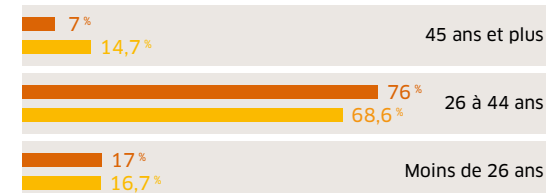


- Entreprises de moins de 10 salariés
- Entreprises de 10 salariés et plus



La majorité des bénéficiaires de la formation professionnelle ont un âge compris entre 26 et 44 ans, en cohérence avec la structure de la population salariée de la Branche.

Répartition des bénéficiaires selon l'âge



- Entreprises de moins de 10 salariés
- Entreprises de 10 salariés et plus

Les formations sont en moyenne plus longues dans les petites entreprises : 21 heures de formation par salarié contre 17,4 heures dans les entreprises de 10 salariés et plus.

Les thèmes de formation principalement visés dans les entreprises de moins de 10 salariés sont en lien avec le Commerce/vente mais également l'Informatique/traitement des données. Dans les entreprises de 10 salariés et plus, les formations les plus suivies sont dans l'ordre : Commerce/vente, Hygiène et sécurité, Informatique/traitement des données.

Source : FORCO

ZOOM SUR LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS EMPLOI

► LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Dans la Branche du commerce de détail non alimentaire, un CQP, mis en place par les partenaires sociaux, atteste d'une qualification acquise à travers l'expérience professionnelle et/ou le parcours de formation du salarié.

Il s'agit du CQP Vendeur en magasin spécialisé jeux et jouets.



Pour en savoir plus sur les CQP et CQPI, consultez la plaquette de présentation sur le site du Forco :

 www.forco.org/Salarie/CertifierMesCompetences



► LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

Ayant pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise, le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) remplace depuis le 1^{er} septembre 2011 la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) et le Contrat de Transition Professionnelle (CTP).

En 2012, près de 2 000 bénéficiaires d'un CSP, 157 bénéficiaires d'un CTP et 192 bénéficiaires d'une CRP, toutes Branches du Forco confondues, ont été formés, essentiellement dans les domaines de la Bureautique et de la Logistique.



Pour en savoir plus sur le dispositif CSP, consultez la fiche pratique sur le site du Forco :

 www.forco.org/Salarie/Csp



► LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

En 2012, pour l'ensemble des Branches du Forco, près de 7 600 demandeurs d'emploi ont bénéficié de POE collectives. Elles permettent de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de Branche. Les trois quarts des POE collectives visent un des quatre métiers suivants : Conseiller vente, Employé de commerce, Réceptionnaire logistique, Hôte de caisse.

Egalement, près de 900 demandeurs d'emploi ont bénéficié de POE individuelles, surtout dans le domaine de la Vente/relation client en 2012.

Aux côtés de la POE, l'alternance constitue une passerelle vers l'emploi, pour les jeunes notamment. Avec le plan qualité alternance, le Forco a pour objectif d'anticiper les ruptures des contrats de professionnalisation.



Pour en savoir plus sur le dispositif POE, consultez les supports explicatifs sur le site du Forco :

 www.forco.org/Entreprise/RecruterUnCollaborateur



Pour contacter les représentants de la Branche :

**Secrétariat de la CPNEFP
c/o Groupe des 10 / CDNA**

45, rue des Petites Écuries

75010 Paris

Tél. : 01 42 06 79 48/52

Fax : 01 40 22 05 14

Email : contact@groupedes10.org
social@groupedes10.org

Observatoire prospectif du commerce

251, boulevard Pereire

75852 Paris cedex 17

Tél. : 01 55 37 41 51

E-mail : observatoire@forco.org

www.forco.org